

Concevoir les parkings en milieu naturel

Aménagement des sites



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

1.2.2 - Situation par rapport aux réseau viaire

L'accès du parking doit être évident et, au fur et à mesure de son déplacement, l'automobiliste doit comprendre son organisation.

Il ne doit pas y avoir d'ambiguïté dans la combinaison des différents éléments qui conditionnent leur bon fonctionnement comme : le sens du déplacement, les limites du stationnement, les zones réservées aux piétons et la signalétique.

Un schéma simple de fonctionnement doit être appliqué. Le sens unique est toujours souhaitable. Les aires de stationnement qui se terminent en cul de sac sont à déconseiller. Il est souvent préférable de réaliser une entrée et une sortie différenciée.

Deux cas peuvent se présenter :

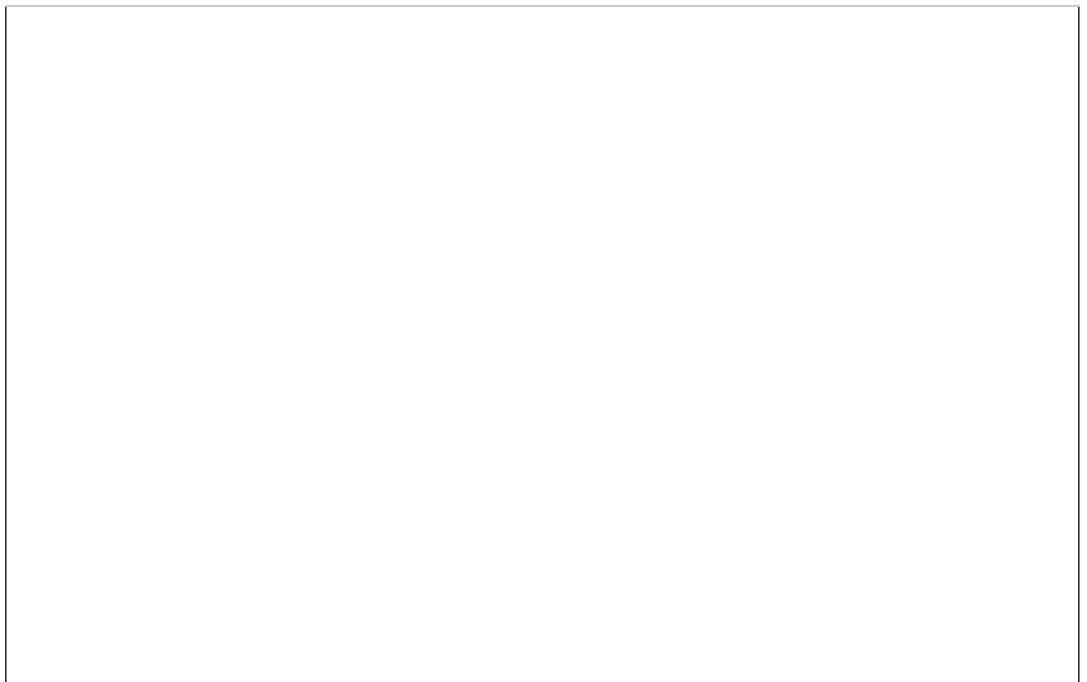
Soit l'aire est située à proximité de la voie primaire ou le trafic est important, soit elle est localisée sur une voie secondaire ou le trafic est moins important.

Dans le premier cas, la zone séparant la voie de l'aire de stationnement doit être traitée avec soin.

Généralement, cette bande est trop étroite et n'isole pas assez le parking. Sans traitement paysager, elle crée une discontinuité dans la perception du paysage routier.

Même dans le cas d'un parking situé près de la voie de circulation, le stationnement ne doit pas être nécessairement organisé parallèlement à celle-ci.

De petites pénétrations perpendiculaires ou obliques ont l'avantage d'éloigner un peu plus le public de la route. Cela évite d'avoir des parkings souvent très longs et rend l'espace plus attrayant.



Le deuxième cas correspond à une

aire de stationnement située sur une voie secondaire à faible trafic et de plus petite dimension.

L'isolement par rapport à la voie est moins important. Une bande de 5 mètres peut être suffisante. Le traitement du parking dépendra alors du milieu concerné ([voir chapitre Données Techniques](#)).

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © -
Propriété de l'OFB